

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Shanna Roussy, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel et monsieur le conseiller Jonathan Côté sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Soumission – Appel d'offres public – Construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal et ajout d'une fosse d'entretien mécanique au garage municipal
2. Offre de services d'Englobe Corp. – Contrôle qualitatif des matériaux – Construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal

RÉS. NO. 397-2022 : SOUMISSION – APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL ET AJOUT D'UNE FOSSE D'ENTRETIEN MÉCANIQUE AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal et l'ajout d'une fosse d'entretien mécanique au garage municipal, une seule soumission a été reçue, soit celle de 9125-5455 Québec inc. au montant de 3 869 400 \$, toutes taxes incluses, réparti comme suit :

- Construction de l'entrepôt : 3 719 400 \$, toutes taxes incluses;
- Ajout de la fosse d'entretien mécanique au garage municipal : 150 000 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme aux exigences de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et du conseiller d'accepter la soumission de 9125-5455 Québec inc. au montant de 3 869 400 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de la dépense relative à la construction de l'entrepôt à même les sommes disponibles au Règlement numéro 604-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 4 024 216 \$ pour la construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal;

DE décréter les travaux concernant l'ajout de la fosse d'entretien mécanique au garage municipal conformément à l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, et d'approprier les crédits nécessaires au paiement de la dépense à même la subvention, au montant de 139 475 \$, annoncée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 juin 2021, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

RÉS. NO. 398-2022 : CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DE SOLS ET DE BÉTON

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et du conseiller d'accepter l'offre de services d'Englobe Corp., datée du 5 octobre 2022, pour le contrôle qualitatif des sols, du béton frais en chantier et les analyses de laboratoire dans le cadre de la construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal, et ce, pour un montant de 10 517 \$, plus les taxes applicables, auquel

s'ajoute une option, au montant de 4 716,15 \$, plus les taxes applicables, pour les analyses chimiques de caractérisation des matériaux granulaires qui pourraient être requises;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense à même les sommes disponibles au Règlement numéro 604-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 4 024 216 \$ pour la construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

ADVENANT 19 H 08, madame la conseillère Doris Réhel propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune de résolutions qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**